

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 juin 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membre excusé représenté : (5) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par Mme AVENA), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par M. BON), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représenté par M. JASPART).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 juin 2015

Délibération n° : 31-2015

Objet : Centres sociaux – Tarification des loisirs hebdomadaires

Les activités de loisirs hebdomadaires (gymnastique, dessin, yoga etc) pratiquées dans les centres sociaux du CCAS sont prises d'assaut à chaque rentrée scolaire et les listes d'attente s'allongent.

Afin de donner une priorité aux Dijonnais, il est proposé de pratiquer un tarif différencié avec une majoration de 30 % pour les non-Dijonnais.

Cette formule permettra, tout en restant dans un cadre légal, de confirmer la vocation des centres sociaux dans leur logique de proximité. Elle sera un tremplin pour un éventuel passage à une tarification au taux d'effort qui sera envisagée dans un deuxième temps, en lien avec le schéma de développement des structures de quartier.

Les tarifs seront arrondis à la dizaine inférieure lorsque le tarif comporte des centimes :

Rappel des tarifs en vigueur		Tarifs majorés de 30 % pour les non-Dijonnais
<i>Base de tarification pour les loisirs hebdomadaires adultes et enfants : la 1/2h = 1,70 €</i>		
Loisirs hebdomadaires adultes et enfants durée 1 h (Gym, danse, Yoga, Qi Gong...)	3,40 €	4,40 €
Loisirs hebdomadaires adultes et enfants durée 1 h 30 (dessin enfants, danse...)	5,10 €	6,60 €
Loisirs hebdomadaires adultes et enfants durée 2 h (dessin adulte...)	6,80 €	8,80 €
<i>Tarifs spécifiques :</i>		
Atelier de couture, atelier échecs	1,70 €	2,20 €
Tarif spécifique danse orientale	4,00 €	5,20 €
Cycles loisirs créatifs (10 séances)	30,00 €	39,00 €
Cycle de 10 séances ateliers mémoire	26,00 €	33,80 €

Il est par ailleurs proposé de modifier le tarif de l'activité Hip-Hop pour favoriser l'assiduité des participants.

Au lieu de 0,60 € la séance, il est proposé un tarif à hauteur de 20,00 € pour l'année, correspondant à 33 séances à 0,60 € pour les Dijonnais. Le tarif applicable pour les non-Dijonnais sera de 26,00 €.

Les tarifs des sorties familiales (tarifs petites, moyennes et grandes sorties) fixés par délibération du 26 septembre 2008 ne sont pas impactés par ces modifications car ces sorties restent réservées aux Dijonnais.

Les nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2015.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le principe d'un tarif différencié pour les non-Dijonnais avec une majoration de 30 % par rapport aux tarifs en vigueur dans les centres sociaux du CCAS ;
- approuvent le nouveau tarif proposé pour l'activité Hip-Hop.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

26 JUIN 2015

